

TÉLÉTHON TRAIL ENNEVELIN

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Ennevelin (59710) – Commune du Nord

Édition 2026 – Dimanche 29 novembre 2026

Article 1 – Présentation de l'événement

Le Téléthon Trail Ennevelin (ci-après « TTE ») est une manifestation sportive de trail running organisée à Ennevelin (59710), au profit de l'AFM-Téléthon. Créé en 2015, l'événement réunit chaque année des coureurs de tous niveaux, dans un esprit de convivialité et de solidarité.

L'organisation est assurée par une équipe de bénévoles locaux, soutenue par la Mairie d'Ennevelin et ses partenaires.

Article 2 – Date et lieu

L'événement se déroule chaque année le dernier dimanche de novembre, dans et autour de la commune d'Ennevelin. La date précise de chaque édition est communiquée via les canaux officiels (site internet, réseaux sociaux, mailing).

Le départ et l'arrivée sont situés sur la place centrale d'Ennevelin. Les parcours empruntent les chemins ruraux, sentiers et espaces naturels du territoire, notamment les espaces naturels métropolitains de la Métropole Européenne de Lille (MEL).

Article 3 – Épreuves proposées

Le TTE propose plusieurs parcours adaptés à tous les niveaux :

- Parcours 7 km – accessible à tous, ouvert aux marcheurs
- Parcours 10 km – niveau intermédiaire
- Parcours 15 km – parcours engagé passant notamment par les Marais de Fretin
- Course enfants – parcours adapté aux plus jeunes

Les distances et caractéristiques des parcours peuvent évoluer d'une édition à l'autre. Les informations définitives sont communiquées avant l'événement.

Article 4 – Inscription

L'inscription est obligatoire pour participer à l'événement. Elle peut être réalisée en ligne via la plateforme officielle ou sur place le jour J (sous réserve de disponibilités et de tarifs différenciés).

Le tarif d'inscription peut inclure un bracelet. Des éco-cups peuvent également être proposés selon les éditions.

En s'inscrivant, le participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter dans son intégralité.

Article 5 – Conditions de participation

La participation est ouverte à toute personne physique, sous réserve :

- D'être en bonne condition physique et apte à l'effort demandé

- D'être âgé(e) d'au moins 18 ans pour les parcours adultes, ou d'être accompagné(e) d'un représentant légal pour les mineurs
- De s'acquitter des frais d'inscription dans les délais impartis

L'organisation se réserve le droit de refuser ou d'annuler l'inscription d'un participant dont le comportement serait incompatible avec l'esprit de l'événement.

Article 6 – Bracelet et récupération des inscriptions

Un bracelet est remis à chaque participant inscrit. Il doit être porté de manière visible pendant toute la durée de l'épreuve.

Les bracelets peuvent être récupérés la veille de l'événement lors d'un créneau dédié, ou le matin du jour J à partir de l'heure d'ouverture des inscriptions sur place.

Article 7 – Sécurité

Un dispositif de sécurité est mis en place le long des parcours, avec la présence de bénévoles signaleurs positionnés aux points stratégiques.

Les participants s'engagent à respecter les consignes données par l'organisation et les signaleurs. Tout abandon doit être signalé à l'organisation.

L'organisation se réserve le droit de modifier, écourter ou annuler tout ou partie de l'événement en cas de conditions météorologiques dangereuses ou de force majeure.

Article 8 – Comportement des participants

Les participants s'engagent à adopter un comportement respectueux envers les autres participants, les bénévoles, les riverains et l'environnement.

Le respect de l'environnement est une valeur fondamentale de l'événement. Il est strictement interdit de jeter des déchets sur les parcours ou dans les espaces naturels traversés.

Article 9 – Responsabilités

Chaque participant prend part à l'épreuve sous sa propre responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu en dehors des zones délimitées par le balisage officiel, ou en cas de non-respect du présent règlement.

Article 10 – Don au profit de l'AFM-Téléthon

Tous les bénéfices sont reversés à l'AFM-Téléthon. Des actions de collecte de dons supplémentaires peuvent également être organisées sur place le jour de l'événement (tombola, ventes diverses...).

Depuis sa création en 2015, le TTE a permis de collecter +40 000€ au profit de l'AFM-Téléthon, témoignant de l'engagement croissant de la communauté locale.

Article 11 – Droit à l'image, données personnelles et communications

11.1 – Droit à l'image et utilisation des photos/vidéos

En acceptant son inscription, le participant autorise expressément l'organisation du Téléthon Trail Ennevelin à utiliser les photographies et vidéos réalisées lors de l'événement sur lesquelles il pourrait apparaître.

Ces contenus pourront être publiés et utilisés dans les cadres suivants, sans limitation de durée :

- Sur les réseaux sociaux officiels de l'événement (Facebook, Instagram, etc.) pour le compte rendu de l'édition en cours ;
- Dans le cadre de la communication des prochaines éditions du Téléthon Trail Ennevelin ;
- Pour la promotion d'autres événements organisés à Ennevelin, dans la mesure où ces contenus valorisent la commune et ses animations.

Cette autorisation est accordée à titre gratuit. Aucune utilisation commerciale ou contraire à l'image de l'événement ne sera réalisée.

Tout participant souhaitant s'opposer à l'utilisation de son image peut en faire la demande par écrit à l'adresse suivante : telethontrailennevelin@gmail.com. L'organisation fera ses meilleurs efforts pour honorer cette demande dans les délais raisonnables.

11.2 – Collecte et utilisation des données personnelles (e-mail)

Dans le cadre de l'inscription, le participant communique son adresse e-mail à l'organisation. Celle-ci pourra être utilisée pour les finalités suivantes :

- L'envoi d'informations relatives à l'édition en cours (confirmation d'inscription, informations pratiques, dossard, compte rendu...) ;
- La communication sur les prochaines éditions du Téléthon Trail Ennevelin ;
- L'information sur d'autres événements organisés sur la commune d'Ennevelin.

Les données personnelles collectées sont traitées dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – Règlement UE 2016/679). Elles ne sont en aucun cas transmises à des tiers à des fins commerciales.

Conformément à la réglementation en vigueur, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de ses données. Pour exercer ces droits, il peut contacter l'organisation à l'adresse : telethontrailennevelin@gmail.com.

Article 12 – Réclamations

Toute réclamation doit être formulée par écrit et adressée à l'organisation dans un délai de 48 heures suivant l'événement, à l'adresse e-mail : telethontrailennevelin@gmail.com.

L'organisation s'engage à examiner toute réclamation avec soin et à apporter une réponse dans les meilleurs délais.

Article 13 – Acceptation du règlement

L'inscription vaut acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout participant qui ne respecterait pas le règlement s'expose à une disqualification sans remboursement des frais d'inscription.

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement. Toute modification sera communiquée via les canaux officiels de l'événement.